

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025

Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelynne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Patrick HUGUET, Pierre MARY, Jérémy VASSEUR, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir donné à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 16_16122025

N°16 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS CLUB BARALBIN

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Suite à un souci sur le système d'ouverture de la porte des tennis couverts, le club a dû faire intervenir rapidement un électricien qui a procédé au changement de la gâche électrique. La commune, qui est propriétaire du bâtiment, aurait dû prendre en charge cette réparation cependant, la facture a été envoyée au club de tennis qui l'a réglée.

Aussi, il est proposé de rembourser le club par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 285.60 € correspondant au montant avancé par le club pour le règlement de cette réparation incombant à la commune.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle au tennis club baralbin d'un montant de 285.60 € correspondant au montant avancé par le club pour le changement de la gâche électrique de la porte d'entrée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Simone DEVAUX..., secrétaire de séance

Simone Devaux